

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2016

DCM N° 16-01-28-14

Objet : Programme 2016 de travaux dans les parcs, jardins et espaces naturels.

Rapporteur: Mme AGAMENNONE

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des messins nécessite un programme d'investissements annuel, prenant en compte les suggestions des comités de quartiers et visant notamment à réaménager ou rénover certains espaces publics et équipements, à remplacer les mobiliers vétustes ainsi qu'à entretenir l'outil de travail des agents.

Dans le cadre du budget prévisionnel d'investissement voté en décembre 2015, il est prévu pour ce faire, un montant de 1 175 000 € T.T.C. qui se décompose de la façon suivante :

1. Confortement et mise en valeur des cours d'eau : 400 000 €

L'étude, menée en 2012 par un cabinet spécialisé, a mis en évidence une série d'actions à entreprendre sur les berges de la Seille afin d'améliorer la qualité du milieu naturel et les paysages dans la traversée des quartiers du Sablon et de Magny.

Ces aménagements s'inscrivent dans la Directive Européenne Cadre de l'Eau adoptée en 2000 et contribueront à conforter la trame verte et bleue messine et s'inscrivent en 3 tranches de travaux.

Ils sont estimés à 1 120 000 € et sont financés à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (sur le montant TTC des travaux). La 1^{ère} tranche a bénéficié, en outre, d'une subvention de 10 % par le Conseil Départemental de la Moselle (sur le montant HT des travaux).

La 1^{ère} tranche de travaux, réalisée en 2014 dans le secteur de Magny a permis de diversifier les fonds en favorisant la variabilité des profondeurs et l'apparition d'une granulométrie plus variée (cailloux, graviers, sable), d'augmenter la diversité des formes du lit mineur en favorisant la formation d'atterrissements (alluvions, sédiments), de réduire la pente des berges pour les rendre plus aptes à accueillir une faune et une flore variées, d'améliorer la fonctionnalité et la diversité des formations arbustives et herbacées présentes sur les rives de la Seille.

La 2^{ème} tranche de travaux qui s'est déroulée en 2015 a concerné le tronçon situé entre le pont de Magny et le Parc de la Seille. Comme précédemment, elle a permis de diversifier les

profils de berges pour les rendre plus favorables à la faune et à la flore naturelles et permettre à moyen terme d'augmenter la biodiversité terrestre et aquatique, et d'améliorer la qualité de l'eau et du paysage aux abords de la Seille.

Pour 2016 (3^{ème} et dernière tranche de travaux), il s'agira de créer un bras secondaire avec une petite île sanctuarisée, environ 500 m en aval des 3 ponts de Magny.

L'objectif est de recréer de nouveaux écosystèmes à forte valeur environnementale, riches en biodiversité (faune et flore), dans la continuité de l'île du Parc de la Seille.

La création du bras secondaire aura par ailleurs un effet positif sur les écoulements hydrauliques. Tout le volume décaissé sera de l'espace disponible pour l'expansion des crues ce qui contribuera à réduire les risques de débordements à l'aval dans Metz.

- Travaux de renaturation de la Seille.....400 000 €

2. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces verts dans les quartiers : 200 000 €

Les jardins et promenades de différents quartiers bénéficieront de nouveaux équipements, de compléments de signalétiques, et les cheminements seront réaménagés afin d'améliorer leur accessibilité.

Les plantations seront aussi remodelées pour les mettre davantage en harmonie avec les nouvelles pratiques développées dans les espaces verts (zéro-pesticide, gestion différenciée) et pour permettre de les entretenir de façon plus économique et plus respectueuse de la biodiversité.

Parmi les principaux chantiers figurent la création d'une passerelle et l'aménagement d'un chemin piéton le long du ruisseau de Vallières, entre la rue Charlotte Jousse et le centre socio-culturel de Metz-Vallières. Ce projet, estimé à 130 000 € est cofinancé à hauteur de 80 000 € au titre du budget participatif 2015.

3. Création de Jardins Familiaux : 75 000 €

La Ville de Metz dispose actuellement d'un parc de 576 parcelles de jardins familiaux ouverts à la location pour les messins. L'ampleur de la demande et l'enjeu pour de nombreux ménages messins de disposer d'un espace à cultiver en milieu urbain ont conduit à intensifier le rythme de création et d'aménagement de nouvelles parcelles depuis 2012.

Outre leur dimension sociale, les jardins familiaux contribuent à améliorer le cadre de vie des messins et doivent ainsi être considérés comme de véritables équipements urbains.

En 2016, ce sont 30 nouvelles parcelles qui seront ouvertes à la location sur le site de la Grande Fontaine, route de Thionville à Metz Nord.

Une attention particulière sera également portée au réaménagement des jardins existants afin d'améliorer leur fonctionnement et leur environnement, notamment en termes de sécurisation de l'approvisionnement en eau (forages, pompes).

Deux jardins partagés seront aménagés à Metz Nord :

- un jardin de vignes et arbres fruitiers, rue des Intendants Joba,
- un jardin de quartier, square des maraîchers ou entre la rue Pierre et Marie Curie et la rue Boileau.

4. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers : 220 000 €

La rénovation des aires de jeux se poursuivra dans tous les quartiers, en plus de celles qui seront réalisées dans le cadre du budget participatif.
Les terrains multisports feront également l'objet de diverses remises en état

5. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement : 80 000 €

Cet investissement va permettre de renouveler une part importante des bancs, des corbeilles et des bacs de plantes implantés sur le domaine public communal.

- Acquisition de bancs et corbeilles..... 50 000 €
- Acquisition de mobilier..... 30 000 €

6. Gestion du patrimoine arboré : 35 000 €

La gestion des 9000 arbres d'alignement et des différents boisements de la ville, totalisant 74 hectares, rend nécessaire, chaque année, diverses interventions en vue de leur renouvellement..... 15 000 €

Les poiriers d'ornement de la rue du Pré Gondé causent certaines nuisances et nécessitent d'être remplacés..... 20 000 €

7. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 165 000 €

Comme les années précédentes, divers petits équipements pour les équipes municipales d'entretien seront remplacés, les serres municipales et les réseaux d'arrosage bénéficieront de travaux d'entretien.

Par ailleurs quelques aménagements et rénovations dans les vestiaires et les bureaux seront entrepris.

- Petit investissement (mobilier, matériel ...)..... 20 000 €
- Entretien et rénovation des serres municipales 30 000 €
- Rénovation et extension des réseaux d'arrosage automatique..... 15 000 €
- Rénovation dans les vestiaires et les bureaux..... 100 000 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,

VU l'inscription au programme d'investissement 2016 des opérations afférentes à ces travaux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DECIDE** de réaliser les travaux et d'acquérir les fournitures pour un coût total estimé à 1 175 000 € TTC dont le financement est assuré au programme d'investissement 2016 et de recourir, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics :

- Confortement et mise en valeur des cours d'eau : 400 000 €

- Cration, renovation et mise en accessibilit PMR des espaces Verts dans les quartiers : 200 000 €
 - Cration de Jardins Familiaux: 75 000 €
 - Renovation des aires de jeux et refection de terrains multisports dans divers quartiers : 220 000 €
 - Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement : 80 000 €
 - Gestion du patrimoine arbor : 35 000 €
 - Amlioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 165 000 €
 - **DE CONFIER** la ralisation de ces operations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchs en cours ou le cas ´echant de recourir aux consultations ncessaires menes conformement aux dispositions du code des marchs publics,
 - **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son representant dument habilit de prparer, d'engager et de prendre toute dcision, en sa qualit de representant du pouvoir adjudicateur, pour mener ´a bien la procedure de march public conformement au code des marchs publics, en vue de la resiliation des operations susvises,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son representant ´a signer toutes pieces contractuelles se rapportant ´a ces operations, ainsi que le ou les avenants ´eventuels conformement ´a l'article 20 du Code des Marchs Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 fevrier 1995 et dans les limites des credits allous,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son representant ´a executer les marchs et les pieces contractuelles s'y rapportant et ´a proceder au paiement des sommes correspondantes,
 - **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut pretendre.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Béatrice AGAMENNONE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ